

## MIBBSTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE EL DE L'ENERGIC

Direction de l'Eau et de la Biodiversité Sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 23 avril 2013

**Monsieur Michel ECHAUBARD** 

Référence : 13/268/EXP Affaire suivie par : Simone RENAULT

Tel.: 01 40 81 35 45 - Fax: 01 40 81 75 41

Mél: simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

Bordereau de transmission pour avis

du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Havre
Nom du (ou des) mandataire(s)	Mr le Président de la CCI
Adresse	Esplanade de l'Europe BP 1410
Code postal-Commune	76067 LE HAVRE CEDEX

Activité demandée : DESTRUCTION D'HABITATS aires de repos ou sites de reproduction

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Saint-Romain-de-Colbosc, Quillebeuf-sur- Seine, Tancarville, Marais-Vernier	
Adresse	Eure et Seine-maritime	

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
toutes les espèces d'oiseaux mentionnées sur le document CERFA correspondant du présent dossier		non définie	Amélioration des accès du pont de Tancarville

Vai Ani ii jant

AVIS DE L'EXP	ERT D	ELEGUE DU CNPN :		
Favorable :	Ш	Favorable sous conditions	X	Défavorable [ ]
Fait le :	2 .	Sig	nature :	
	40	Jullet 2013		And the same of th
	(	Grande Arche Paroi Sud =	5 La Petens	a váday

Tél.: 01. 10.81.21.22 - WWW.developpement-durable.gouv.fr



## ARNISTERE DE L'ECCLOGIE. DU DEVELOPPEMENT DURABLE LE DE L'ENERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité Sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 23 avril 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/268/EXP Affaire suivie par : Simone RENAULT

Tel.: 01 40 81 35 45 - Fax: 01 40 81 75 41

Mél: simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

## Bordereau de transmission pour avis

du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement

## **MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS:**

Avis favorable (2002.915)

Sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- mise en place d'un plan de gestion du chantier (zones à baliser, note d'information aux entreprises, recommandations écologiques)
- Suivi des travaux par un expert écologue.
- mise en exclos de près de 25.000m<sup>2</sup> du boisement de saules, complétée par des aménagements paysagers supplémentaires à base d'essences locales.
- Démarrage des travaux et libération du chantier en dehors de la période de reproduction des oiseaux, à savoir de début mars à fin août
- pose de barrières amovibles et système de récupération des amphibiens devront être mis en place en particulier au niveau du rond-point nord à proximité de la mare pour protéger les Amphibiens. La mare devra être balisée pour éviter toute intrusion d'engins dedans.
- Les deux bassins de traitements des eaux de voierie réalisés dans la zone sud seront aménagées de façon à pouvoir accueillir la faune notamment batraciens (pente des berges) et végétalisées avec des espèces indigènes (avec lutte contre les espèces invasives)
- déconstruction des anciennes voiries et réhabilitation en boisement humide de type alluvial à l'intérieur des emprises
- mise en place de passages à petite faune sous les voiries au sud et au nord selon schéma de la page 96 du dossier (figure 31)
- Reconstitution des boisements de part et d'autre des voiries, en surface égale à celle détruite sur les emprises de la concession de la CCI du Havre
- aménagement en rive sud sur une surface minimale de 12,44 ha de prairies humides et de boisements, en continuité écologique avec les formations végétales du marais Vernier, en s'assurant du maintien des fonctionnalités écologiques et lancement d'études en vue d'analyser la possibilité de reconnexion avec la Seine.
- Mise en place d'un suivi écologique de l'ensemble de ces mesures sur la durée de l'exploitation, dont les modalités et les protocoles devront être validés par la DREAL,

AVIS BEE	<b>XPER</b>	PEREGUET	inensaire.			<del></del>	
Favorable :		1	Favorable sous	conditions	X	Défavorable	
Fait le :	AA	reu le	t 2013	Signa	ature :		
	(	1		aroi Sud – 920	La Préfense	cédex	<u></u>